

Edito du Maire

N° 17 Octobre - Novembre 2015



La gestion d'une collectivité devient de plus en plus compliquée. Il est en effet difficile d'anticiper les évolutions, de concevoir des projets, avec des participations de l'Etat aux finances communales en diminution année après année et de nouvelles réformes qui génèrent des charges supplémentaires supportées par les contribuables.

Malgré tout nous nous efforçons d'améliorer nos conditions de vie en essayant de conserver l'humain au cœur de l'action tout en respectant un équilibre financier.

Dans ce contexte, nous allons être confrontés à des réformes importantes.

⇒ Regroupement des communautés de communes avant 2017

Nous sommes actuellement en phase d'étude de faisabilité avec les communautés de communes de Maurs, St-Mamet et Laroquebrou. Mais la Loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) nous a rattrapé.

En effet le Préfet, dans le cadre de cette loi, dispose de pouvoirs étendus, exorbitants du droit commun et propose pour notre territoire une fusion des 4 communautés.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis sur cette proposition ainsi que la Communauté de Communes avant le 31 novembre. Cela restera un avis et le Préfet pourra passer outre.

⇒ Réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) au niveau de la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy qui sera un document d'urbanisme établi à l'échelle de la communauté de communes avec pour objectif d'établir un projet global d'urbanisme et d'aménagement.

⇒ **Création d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du bassin d'Aurillac** qui sera un document de planification stratégique à l'échelle de 5 intercommunalités de la Châtaigneraie et du Carladès plus la CABA. (Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac) en matière de politique de l'habitat, des déplacements, du développement commercial, de l'environnement et du développement durable.

⇒ Carte communale

La commune a engagé une procédure de révision de sa carte communale, document d'urbanisme qui détermine les zones constructibles. Le Conseil Municipal a procédé à cette révision, transmis le dossier à notre bureau d'études qui doit soumettre le projet aux instances consultatives. Celui-ci sera ensuite soumis à enquête publique au 1^{er} semestre 2016.

A noter que c'est désormais la Communauté de Communes qui a compétence pour les documents d'urbanisme.

En ce qui concerne les projets de la commune de Prunet pour l'année 2016, ils seront les suivants, après arbitrage budgétaire :

- Accessibilité de l'école et des autres bâtiments publics
- Remplacement du système de chauffage de l'école
- Programme de réfection et d'entretien de la voirie communale
- Réhabilitation des chemins ruraux, étude, diagnostics, plan d'actions
- Achats de matériels : balayeuse, étrave pour le déneigement
- Equipement de la salle polyvalente
- Signalétique et sécurité de la voirie.
- Entretien des bâtiments communaux

En conclusion, malgré les difficultés, nous poursuivons notre action avec conviction pour améliorer le quotidien de nos administrés.

Michel MERAL

AMENAGEMENT DU CARREFOUR DE LA MAIRIE

Afin de poursuivre sa politique d'amélioration de la sécurité dans le Bourg, le Conseil Municipal a décidé d'une réorganisation de la circulation autour de la Place de la Fontaine en prenant en compte l'accessibilité.

Les travaux ont débuté le 2 novembre pour un montant estimatif de 47 800 € HT, le montant des subventions s'élève à 25 671 €.



UN ECO LOTISSEMENT... Qu'est-ce que c'est ?



Les travaux de « l'éco quartier » ont débuté depuis quelques jours. Un éco lotissement qu'est-ce que c'est ? C'est avant tout un lieu de rencontres et d'échanges entre les habitants. Le projet de la Commune s'appuie sur une topographie particulière. Construit sur l'ancien terrain de sport au milieu du bourg, il se trouve près des écoles, en surplomb du restaurant communal, et très proche de la place de la Fontaine, de la Mairie, de la salle polyvalente et de l'église. Ce projet propose de construire en s'appuyant sur des talus existants, des espaces habités. Partiellement enterrés au nord, ces six maisons s'ouvriront en dégradé vers le sud. Les toitures herbagées en continuité en amont, des jardins partagés et du cheminement piétonnier reliant la carrière des Châtaigniers au Bourg, ne priveront pas les pavillons du « lotissement Delhostal », ni de leur ensoleillement, ni de leur vue. Une large esplanade en impasse desservira ces maisons et celles édifiées sur les cinq lots, jusqu'à l'école. Cet espace pourra être ponctuellement accessible aux véhicules qui devront cependant rejoindre leur garage situé à l'est, près de l'escalier menant à la carrière des Châtaigniers. Chacune de ces maisons possédera sur le devant un passage piéton pour arriver sur l'esplanade commune. Une terrasse dans le prolongement du séjour, un jardin privatif individuel ou seront plantés d'arbres et des haies d'essences locales limiteront leur propriété de celle du voisin. Chacune d'elle aura une place réservée sur le garage couvert et situé à l'est de l'esplanade.

Ce projet comprend :

Trois Maisons à louer au nord :

- T2 de 53 m² (313 € par mois) – T3 de 65 m² (334 € par mois) – T4 de 77 m² (445 € par mois)

Trois maisons à vendre au sud :

- T5 de 90 m² et 195 m² de jardin – deux T4 de 76 m² et 160 m² de jardin – A partir de 150 000 € TTC.

Renseignements : Logisens 04 71 48 83 41



Les cinq lots libres ont été implantés sur l'ancien terrain de sport. Leurs surfaces varient de 639 m² à 705 m² et orientés est-ouest sur leur longueur. Ils sont accessibles par la Carrière des Châtaigniers, par une voie parallèle à celle-ci menant à l'Esplanade et offrant tout au long des stationnements « visiteurs ». Ces constructions devront respecter les règles établies par un cahier des charges. Tout d'abord : alignement des façades parallèles à la voirie, sur la zone d'emprise définie et, à une distance de 12 mètres. L'accès aux habitations se fera par un chemin piéton d'une largeur de 1,20 m. Un espace privatif de 6 m de largeur situé au sud, permettra éventuellement le stationnement des véhicules ou un abri de jardin, cet espace sera délimité par une haie et pourra être couvert, mais les garages fermés sont interdits, ainsi que les portails. Un espace d'agrément de 3 m de large et de 6 m de long donnant sur la voirie recevra un arbre fruitier qui sera fourni par la Commune tout comme les haies limitant l'espace d'agrément. Outre ces règles d'implantation, la hauteur maximale ne doit pas excéder 4,50 m (soit un niveau, plus un niveau sur comble aménagé). Les toitures en terrasse herbagée, en zinc ou bac alu sont autorisées, elles pourront posséder deux pans, le faitage orienté nord-sud ne pouvant excéder 8 m. D'autres règles sont précisées pour les murs (enduits et bardages), pour les matériaux des menuiseries extérieures (nature et couleurs). Les terrains sont livrés clôturés et desservis pour les divers réseaux, eau, tout à l'égout, raccordement aux EU et EP, électricité et boîte aux lettres.

Prix de vente des lots : 25 € HT le m²

Renseignements : Mairie 04 71 62 60 56

REPRISE DES TOMBES ABANDONNEES FIN DE LA PROCEDURE

Nous sommes arrivés au terme de la procédure de reprise des tombes abandonnées.

Durant celle-ci chaque famille a pu intervenir pour remettre sa concession en bon état.

Désormais, nous allons – après avoir nettoyé la surface des sépultures :

- Faire procéder à l'exhumation des restes des personnes inhumées et les réunir dans un cercueil.
- Faire aussitôt réinhumer ces restes dans un emplacement du cimetière affecté à perpétuité par un arrêté municipal et aménagé en ossuaire communal.
- Consigner les noms des personnes dans un registre tenu à la disposition du public.

Ces travaux seront réalisés en novembre et décembre.

Accessibilité des bâtiments municipaux

2015 était la date limite prévue par la loi pour rendre accessibles les Etablissements Recevant du Public dits ERP (commerces, mairies, établissements scolaires...). L'élaboration d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) permet aux propriétaires de ces établissements de poursuivre ou de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans).

Toutefois, la municipalité a fait le choix de se mettre rapidement en conformité afin de rendre les bâtiments publics de la commune accessibles à tous sur les deux prochaines années.

Les bâtiments communaux concernés sont les suivants : école, café-restaurant l'Escarpidou, vestiaires du terrain de foot, salle polyvalente et église.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 80 410 € et se décompose de la manière suivante :

Bâtiment	Travaux à réaliser (la liste n'est pas exhaustive)	Montant des travaux
Ecole	Mise aux normes des sanitaires Réfection des marches d'entrée Mise en accessibilité du rez-de-chaussée Mise aux normes de l'escalier...	66 000 €
Café - Restaurant	Mise aux normes des sanitaires Révision des seuils de portes Traitement des marches extérieures avec pose d'une main courante...	4 400 €
Vestiaires	Mise aux normes des sanitaires Pose d'une rampe extérieure...	7 510 €
Salle polyvalente	Place de stationnement handicapée à matérialiser	Réalisé en 2015
Eglise	Remplacement porte de derrière Une demande de dérogation a été déposée.	2 500 €

Ces travaux seront exécutés pour une partie par nos employés municipaux.

Les travaux à l'école plus conséquents feront l'objet d'une réflexion plus approfondie.

Compteurs de sectorisations

La municipalité a entrepris depuis déjà un certain temps de nombreux travaux sur son réseau d'eau. Cela a tout d'abord commencé par la mise en conformité de la réglementation en vigueur en ce qui concerne les taux d'arsenic avec la création par la Communauté de communes de la station de traitement de Moynac. Cela s'est poursuivi avec la réfection de certains ouvrages comme notamment le château d'eau d'Aubugues puis une opération plus fastidieuse et complexe à consister à géoréférencer les réseaux ce qui nous permet aujourd'hui d'avoir une connaissance précise de leur localisation et de leur état.

Tous ces investissements de la part de la commune ont bien entendu reçu des aides de différents partenaires locaux (Etat, Conseil Départemental, Communauté de Communes) mais aussi de la part de l'agence de l'eau Adour Garonne.

Notre action continue cette fois dans l'optique d'une meilleure gestion de notre ressource, de notre consommation et de répondre aux objectifs de rendement du réseau d'eau potable imposés par la loi. La municipalité a décidé de mettre en place des compteurs de sectorisation. Ces compteurs permettront de contrôler les consommations sur différents secteurs via un système de transfert de données. De la mairie, nous pourrons suivre les évolutions de consommation et ainsi pouvoir remédier le plus rapidement possible à différentes pannes ou fuites. Les équipements amélioreront la maîtrise de notre ressource qui peut être parfois limitée (comme cet été).



A qui s'adresser ?

Association communale de chasse :
M. Louis DESTAING 04.71.62.60.71
louis.destaing@sfr.fr

Club Couleurs d'automne :

M. Jean-Louis LAROUSSINIE
04.71.62.61.07

jean-louis.laroussinie@orange.fr

Association des parents d'élèves :

Mme Marilynne INAN 04.71.49.80.91
marilynne.inan@hotmail.fr

Sporting Club Châtaigneraie :

Mme Geneviève NOLORGUES
04.71.62.63.93

nolorgues.vincent@wanadoo.fr

Association des anciens

combattants de PRUNET :

M. Louis PUECH - 04.71.62.60.10

Comité des fêtes :

M. Vincent LAROUSSINIE
04.71.62.62.09

celine.mathau@yahoo.fr

Art de vivre et yoga :

Mme Marie-Noëlle GAILHAC
04.71.62.63.23

Les enfants du Trad

(musiques traditionnelles) :

Mlle Patricia CAUMON
06.78.40.32.28

Le cochonnet prunétois :

Mme Stéphanie FUENTES
04.63.27.27.47

le-cochonnet-prunetois@sfr.fr

Prunet Sports Mécaniques (PSM 15)

M. Antoine SEMETE
semete.antoine@hotmail.fr

AIKIKAI de Prunet

M. Thierry PETIT - 06.33.88.15.71

Manifestations à venir

- **Bourse aux jouets (APE) : 06/12**
- **Quine (APE) : 30/01**
- **Concours de belote (Club Couleur d'Automne) : 06/03**
- **Carnaval (APE) : 18/03**
- **Trail « La Prunétoise » (Le Cochonnet prunétois) : 15/05**
- **Kermesse (Club Couleur d'Automne) : 05/06**
- **Fête des écoles : 25/06**

Infos pratiques :

La mairie est ouverte
lundi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h
et le mardi de 14 h à 17 h
Tél. 04 71 62 60 56

Internet :

www.communedeprunet15.fr



Internet haut débit sur Prunet

Grâce à son volet radio WifiMAX, Le projet très haut débit du Conseil Régional apporte l'internet haut débit aux foyers mal desservis en ADSL. **L'émetteur couvrant votre commune est désormais en service.** Il permet des débits jusqu'à **18 mégas** soit 10 à 20 fois supérieurs aux débits disponibles en ADSL.

Ozone, partenaire des collectivités auvergnates et fournisseur d'accès internet, commercialise ses offres Internet / Téléphonie / Télévision sur le territoire. **Plus d'infos : 09 73 01 1000 (n° non surtaxé) – www.ozone.net**

Conteneur de recyclage à vêtements

Depuis peu, un nouveau conteneur de recyclage de vêtements a été installé au niveau du Point d'Apport Volontaire de la Croix d'Aubugues. Vous pouvez y déposer tous types de vêtements mais également des chaussures par paires.

Ce conteneur a pour but d'éviter d'envoyer en décharge des produits valorisables et par conséquent de réduire la quantité d'ordures ménagères et donc le coût de celles-ci.

Ces vêtements sont collectés par une association « le Relais » qui les valorisent sous différentes formes.

97 % des textiles collectés sont directement valorisés en propre pour alimenter différentes filiales humanitaires et caritatives. Les 3 % restants sont destinés à la valorisation énergétique ou à l'enfouissement.

UN NOUVEL ARTISAN S'INSTALLE SUR PRUNET...



Depuis début août, Samuel Jurado, habitant de la commune, a choisi d'exercer son activité de menuisier plaquiste à son compte.

Après 18 années passées en tant que salarié dans une entreprise de menuiserie à Aurillac, Samuel Jurado s'est lancé dans la création de son entreprise. Au-delà de l'activité de menuisier (pose de menuiseries en PVC, Bois ou Alu, volets roulants, stores, portail, porte de garage), il propose également ses services pour l'agencement d'intérieur, l'aménagement de combles, les cloisons sèches et les travaux d'isolation.

Pour plus de renseignements ou réaliser gratuitement une étude de votre projet contacter Samuel Jurado à Prunet au 06 15 78 16 78 ou 04 71 46 91 87 – e-mail : jurado.menuisier@gmail.com



RECENSEMENT de la population 2016

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

C'EST UTILE

Le recensement de la population permet de connaître le nombre d'habitants dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux, la détermination des modes de scrutin mais aussi l'implantation des commerces, la construction de logements et le développement des moyens de transport.

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.



RECENSEMENT EN LIGNE : POSSIBLE ET ENCORE PLUS SIMPLE !

Plus de 3,4 millions de personnes ont répondu en ligne en 2015, soit une économie de 31 tonnes de papier. On a tous à y gagner !
Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur le site www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 21 JANVIER AU 20 FÉVRIER 2016

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS
Plus d'information sur www.le-recensement-et-moi.fr



& votre commune